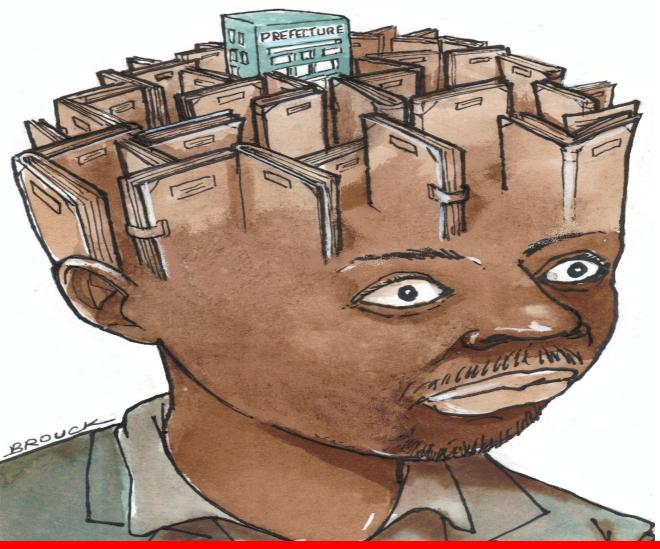


## 31<sup>e</sup> COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

#### LILLE, SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

GRAND PALAIS - 1 BLD DES CITÉS-UNIES 59777 EURALLILE Gare TGV Lille Europe – Gare Lille Flandre – Métro Grand

## **MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE!**



Dessin mis à disposition par RESF 93

Inscription en ligne préalable obligatoire avant le 20 septembre 2021 :

www.lesaf.ora

#### RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr www.lesaf.org



# 31<sup>e</sup> COLLOQUE DE **DROIT DES ÉTRANGERS**

#### **SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021**

GRAND PALAIS - 1 BLD DES CITÉS-UNIES 59777 EURALLILE Gare TGV Lille Europe – Gare Lille Flandre – Métro Grand Palais

## **MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE!**

## **PÉDAGOGIE**

Objectifs pédagogiques: Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées aux étrangers en matière pénale.

Compétences visées : Amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

**Public visé et prérequis :** Toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrats, avocats et juristes associatifs. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

#### Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



## **COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS**

#### **MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE!**

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021, LILLE, GRAND PALAIS

1 bld des Cités-Unies à Euralille, Gare TGV Lille Europe, Gare Lille Flandre, Métro Grand Palais

## **PROGRAMME**

9H00-9H20: ALLOCUTIONS DE BIENVENUE ET

D'OUVERTURE

9h30-13h: 1ere TABLE RONDE

« COUVREZ CES GENS QUE JE NE SAURAIS VOIR »

1) DANS LA LIGNE DE MIRE: LES CATEGORIES

D'ETRANGERS VISES

2) SOUS-TRAITANCE, SOUS-TRAITEMENT : L'EXTERNALISATION DU SERVICE PUBLIC

**DÉBAT & PAUSE** 

3) LOIN DES YEUX LOIN DU CŒUR : DÉMATERIALISATION

**ET DÉSHUMANISATION** 

4) TELE-AUDIENCES: MYTHE OU TELE-REALITE?

**DÉBAT & PAUSE DÉJEUNER** 

14h30-17h: 2ème TABLE RONDE « LES ACTIONS À MENER »

1) CONTRE L'INSÉCURITE JURIDIQUE, « PGD » DU DROIT DES ÉTRANGERS

DÉBAT

3) STENT OU PONTAGE? LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE ET L'ACCES AU SERVICE PUBLIC

**DÉBAT & PAUSE** 

4) PAR DELA LE DROIT: MOBILISATIONS CITOYENNES

DÉBAT

**CONCLUSION: QUELS COMBATS POUR DEMAIN?** 



## **COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS**

### **MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE!**

**SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021** 

## **INSCRIPTION**

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 20 septembre 2021 : <a href="https://www.lesaf.org">www.lesaf.org</a>

Pass sanitaire exigé par le Grand Palais de Lille

#### Tarifs:

	<b>Avocat</b>	adhérent	SAF:	120€ TT	C
--	---------------	----------	------	---------	---

■ Avocat non adhérent SAF et autre public : 140€ TTC

■ Avocat honoraire, retraité, associatif : 50 € TTC

🗖 Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles-inscription préalable auprès du SAF

□ Participera au déjeuner : 20 € ( s'inscrire impérativement au plus tard le 16 septembre 2021)

## **FORMATION CONTINUE**

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 - SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

ATTENTION! Cette formation est prise en charge à titre individuel par le FIFPL!

Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL, Il sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.